

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nancy, le 27/02/2023

Condamnation pénale d'un chauffeur responsable d'un accident de circulation sur un chantier de la Direction Interdépartementale des Routes Est

Le 18 mai 2021, un automobiliste a percuté des engins de chantier sur l'autoroute A31 à hauteur de Loisy (54) alors qu'il roulait de nuit dans une zone interdite à la circulation, où travaillaient des agents.

Le conducteur impliqué dans l'accident a pu être identifié et son infraction a été enregistrée par les forces de l'ordre, mettant en évidence une vitesse excessive ainsi qu'une conduite en état alcoolique.

Le tribunal correctionnel de Nancy a prononcé à son encontre le 6 septembre 2022 les sanctions suivantes :

- confiscation du véhicule
- 8 mois de prison avec sursis
- 2 années de sursis probatoire
- 6 mois de retrait de permis
- 100€ d'amende.

Les agents de la DIR Est sont régulièrement mis en danger par des comportements irresponsables et confrontés à des incivilités récurrentes de la part d'usagers de la route.

Par ce communiqué, la DIR Est veut attirer une nouvelle fois l'attention des usagers sur le **trop grand nombre de conducteurs qui continuent à négliger volontairement la signalisation de chantier ou les agents et véhicules d'exploitation** en intervention sur le réseau routier, **mettant ainsi en péril la santé et la vie des agents qui travaillent sur ces routes.**

Par ailleurs, nous constatons trop souvent que les négligences et les comportements totalement inadmissibles de ce type conduisent à des dégâts matériels importants sur les véhicules de service ou les équipements du réseau routier. Ceux-ci sont rendus inutilisables. La DIR Est, service de l'État, rappelle que leur réparation et/ou remplacement sont à la charge du contribuable si le responsable ne peut être identifié.

Pour toutes ces raisons, la DIR Est informe le public qu'elle poursuivra la lutte contre les comportements irresponsables et initiera chaque fois que cela lui sera possible une procédure pénale à l'encontre de tout contrevenant, comme cela a été le cas sur cet accident.

Contact presse :
Bureau Management et Communication
communication.dir-est@developpement-durable.gouv.fr
Tél : 06 19 18 05 57 / 06 42 52 55 60